

LA GESTION BUDGÉTAIRE ET LES NOUVELLES DIRECTIVES DE L'UEMOA ET DE LA CEMAC

LA GESTION BUDGÉTAIRE ET LES NOUVELLES DIRECTIVES DE L'UEMOA ET DE LA CEMAC



Lieu : Tunis

Date : du 04 au 15 décembre 2017

Frais d'inscription : 3900 €

Objectif de la formation :

- ✓ Consolider sa connaissance des concepts et des principes de bonne gestion des finances publiques.
- ✓ S'approprier les outils résultants de la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA et de la CEMAC dans les législations nationales.
- ✓ Renforcer les pratiques de préparation, d'exécution, de suivi et de contrôle budgétaires.

Publique Cible

Cette formation est destinée aux :

- Cadres des ministères de l'Économie, des Finances et du Budget.
- Responsables des directions des études et planification de ministères sectoriels.
- Cadres de l'administration exerçant des responsabilités dans les services financiers.
- Membres des Assemblées et Commissions parlementaires.
- Conseillers en finances publiques.

Contenu de la formation :

THÈME 1 - LES NOUVELLES DIRECTIVES RELATIVES AUX FINANCES PUBLIQUES

- La recherche de l'efficacité et de la performance des finances publiques : les innovations des nouvelles directives de l'UEMOA et de la CEMAC.
- Les implications sur les budgets et les lois organiques relatives aux lois de finances de la transposition au niveau national des nouvelles directives.
- Le cadre budgétaire dans la nouvelle gestion publique et l'amélioration de la soutenabilité des finances publiques.
- Les principes budgétaires et comptables dans le cadre des nouvelles directives.

THÈME 2 - LES OUTILS POUR LA PRÉPARATION ET LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRES

- La formulation du budget, ses documents de présentation et les principes de transparence budgétaire.
- La politique budgétaire, les outils de cadrage stratégique, la programmation budgétaire, le cadre financier à moyen terme et le cadre budgétaire à moyen terme.
- Le processus de préparation du budget : les acteurs concernés, le calendrier et les méthodes de préparation [gestion des dépenses publiques, budget-programme].
- Les interactions entre le cadrage budgétaire à moyen terme, les cadres de dépenses à moyen terme sectoriels et la gestion par programme.
- Les modalités de mise en œuvre de l'exécution budgétaire et de la gestion orientée vers les résultats.

THÈME 3 - L'EXÉCUTION, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES BUDGETS PUBLICS

- L'exécution et le suivi des budgets publics : la gouvernance du Système d'Information de Gestion des Finances Publiques.
- Le suivi budgétaire et financier.
- Les mécanismes d'actualisation et de suivi-évaluation des budgets-programmes.
- Le contrôle interne.
- Le contrôle externe; la loi de règlement ; les rapports annuels de performance [RAP].